

Annexe 4 :

ANALYSE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION COMMUNAUTAIRE ET COMMUNALE

Lors de la réunion de groupe consécutive à la dernière plénière, le groupe a envisagé, dans une première phase,

- d'analyser les initiatives de la CCLLA sur ce thème de la participation citoyenne, via les publications de la CCLLA depuis sa création
- d'analyser les relais de 4 communes principales (Brissac, Terranjou, Chalennes, Saint Georges sur Loire), sur les initiatives de la CCLLA et particulièrement celles relatives à la participation citoyenne

Parallèlement, compte tenu de la proximité d'un des participants du groupe avec le président de la CCLLA, il a été convenu, pour gagner du temps et après démarche d'accord de Gino Mousseau, coordinateur de la commission, de rencontrer le président pour mieux cibler ses attentes.

ANALYSE DE L'INFORMATION DE LA CCLLA

La CCLLA publie environ 4 magazines de 12 pages par an mais avec des irrégularités par périodes (raisons sanitaires etc), ce qui représente 15 magazines (le N° 10 n'existant pas a priori) sur la période de 2017 à ce jour. L'ensemble représente 147 pages d'articles, déduction faite de la une, du sommaire et le cas échéant de la dernière de couverture.

- 98% (arrondi) des surfaces informatives du magazine de la CCLLA sont consacrées à des informations descendantes. Sur ces 98 %,
 - 48 sont des informations à sens unique (de la CCLLA vers les habitants) ;
 - 40 comportent les indications pratiques pour que le lecteur puisse prolonger sa lecture avec des informations complémentaires, des invitations à des spectacles etc
 - 10 autres points correspondent à des formes d'article où le lecteur peut se « projeter » soit avec des témoignages, des expériences d'habitants, des invitations à participer à des activités organisées par la CCLLA (ateliers ponctuels ou autres).
- 2% (arrondi) des surfaces sont centrés soit
 - 1.9 concernent des sollicitations pour des consultations, des enquêtes, des appels à bénévolat
 - 0.1 sont relatives à une concertation.

A noter que ce type d'information progresse légèrement au fil des ans (près de 5% en 2021). Voici le détail des sujets constituant ces 2% :

Consultations enquêtes bénévolat

- CCLLA : Projet territoire enquête
- Culture : appel comédiens pour les 20 ans de VES
- Economie : Enquête tiers lieux
- Mobilité : Enquête mobilité, Enquête vélo
- Tourisme : appel Bénévolat entretien sentiers rando

Concertation

- Citoyenneté : appel à participer au Conseil de développement

L'INFORMATION CCLLA VIA LA COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR LOIRE

La commune produit 2 magazines par an (32 pages environ par magazine) ainsi que 6 « infos » (4 pages environ).

- Chaque magazine comporte une rubrique « intercommunalité » où la CCLLA est bien présente. Sur la dernière année, 10 articles ont été consacrés à la CCLLA, le plus souvent en pleine page, ce qui représente 10.5 pages sur les 60 pages de la dernière année soit plus de 12% des surfaces.
- Avec les encarts dans les « Infos », les articles représentent plus de 13% des surfaces des publications de la Commune de Saint Georges sur Loire. Voici le détail des articles :

CCLLA : présentation du service proximité
Gens du voyage : présentation du Terrain de sédentarisation ; la sédentarisation
Petite Enfance Jeunesse : Le Relais petite enfance ; la Semaine petite enfance
Déchets : les changements ; les horaires
Economie : les aides aux entreprises
Mobilité : Le TAD
Petite Enfance Jeunesse : Les 100 premiers jours du bébé ; Accueils de loisirs
Voirie : une compétence communautaire
CCLLA : appel à participer au Conseil de développement

L'INFORMATION CCLLA VIA LA COMMUNE DE CHALONNES SUR LOIRE

La commune produit 2 magazines par an (32 pages environ par magazine) ainsi que 6 « infos » (4 pages environ). Sur la période de décembre 2016 à décembre 2021, 20 numéros ont été lus.

LES ARTICLES MAJEURS

- au sein du n°28 (déc. 2016) : l'édito entier est consacré à la création de la nouvelle Communauté de communes + une page intérieure de présentation sommaire de la CCLLA
- au sein du n°29 (avril 2017) : un encart de présentation de la politique concernant le tri des déchets
- au sein du n°35 et du n°36 (2018) dans lesquels M. Schmitter bénéficie d'un encart afin de présenter la mutualisation des services puis l'harmonisation des compétences
- au sein du n° 38 (juin 2019) : présentation, en quelques paragraphes, de la transformation de « Villages en scène » en Etablissement Public Administratif et de ses incidences

AUTRES INFORMATIONS

- dans le n° 37 (avril 2019) : présentation de la Z.A. de l'Eperonnerie aménagée par la CCLLA
- dans le n°39 (sept. 2019) : présentation du service d'estimation du potentiel solaire
- dans le n°45 (mars 2021) : présentation de l'organisation de l'assainissement des eaux usées
- dans le n°47 (sept. 2021) : présentation de deux plate-formes « solutions partagées » à l'attention des entreprises et « Emploi Loire Layon » au bénéfice des demandeurs d'emploi
- dans le n°48 (déc. 2021) : création de 2 sentiers pédestres thématiques
- et dans plusieurs numéros : à propos du tri des déchets et de la programmation « Villages en scène »

AUTRES EVOCATIONS

- dans le n° 30 (été 2017) : à propos du budget communal et de la contribution financière de Chalonnes au fonctionnement de la CCLLA
- dans le n°31 (automne 2017) : à propos de la restauration collective, mention est faite au Projet Alimentaire de Territoire

- dans le n°40 (déc. 2019) : concernant l'installation de la fibre optique via Anjou Numérique dont la CCLLA est membre
- dans le n° 42 (été 2020) dans un article dédié aux aides accordées aux entreprises
- dans le n° 48 (déc. 2021) : un chef d'entreprise témoigne de son installation à Chalonnnes via le soutien de la CCLLA

L'INFORMATION CCLLA VIA LA COMMUNE DE BRISSAC
--

<i>N° 1 juin 2017</i>			
	Budget	CCLLA mentionnée dans Budget	
<i>N° 2 déc 2017</i>			
<i>N° 3 avr 2018</i>			
	Tourisme	Nouvel office de tourisme	CCLLA pas citée
<i>N°4 juillet 2018</i>			
	Sport	Reprise de la compétence par la commune	
<i>N° 5 Oct. 2018</i>			
	p.4 Logement	Un encart « Question sur le logement »	CCLLA citée
	p.7 vie municipale	1 vote des élus favorable à l'harmonisation des compétences de la CCLA	1 page avec carte
	P.24 culture	. Couverture du bulletin Villages en scène . Présentation des 4 spectacles "	¼ de page
<i>N° 6 mars 2019</i>			
	Citée dans Edito		
	p.7 CR des conseils	Modification des statuts CCLLA (en particulier : changements Sports	
<i>N° 7 juin 2019</i>			
	p. 17 Office de tourisme	CCLLA citée	
<i>N° 8 oct. 2019</i>			
<i>N° 9 fév. 20</i>			
	Edito	CCLLA citée	
	Vie culturelle	. Villages en scène CCLLA citée . Grande nuit du strass soutien CCLLA	
<i>N°10 juillet 2020</i>			
<i>N° 11 oct. 2020</i>			
	Vie Culturelle	. Village en scène . Bibliothèque Audrey Le Cor vient de CCLLA	
<i>N° 12 fév. 2021</i>			
<i>N° 13 printemps 2021</i>			
	Edito	Centre de vaccination	Partenariat CCLLA
<i>N° 14 été 2021</i>			
	Edito	Centre de vaccination	Partenariat CCLLA
	p. 16	Travaux réseau Collecte eaux usées	Compétence CCLLA
<i>N° 15 automne 2021</i>			
	Edito	Vaccination	Gérée par CCLLA
	p.6 bilan Vaccinations		
	p. 16 Ordures ménagères	Changements de la collecte	Choix CCLLA
	p. 23 Culture	Bull' en layon dans les bibliothèques CCLLA	

L'INFORMATION CCLA VIA LA COMMUNE DE TERRANJOU-BELLEVIGNE

mai juin 2017	Mutualisation pour neutralisation fiscale Commune vs CCLA
janv fév 2018	Modif statut compétence GEMAPI et diagnostics
	Transfert compétences ZAC et ZAI
	Mad personnel Services Techniques
mars avr 2018	Maison de santé: état avancement projet
sept oct 2018	Transfert matériel Services Techniques
	Maison de Santé: commission AO
	Redevance assainissement: tarifs 2019
janv fevr 2019	Taxe aménagt ZAC et convention reversement taxe
mars avr 2019	Attribution compensation définitive 2018:-163124€
	Contrat assurance flotte automobile transféré CCLA
	Attribution compensation investissement voirie
	Contrat Enfance Jeunesse CEJ
mai juin 2019	Dénomination complexe sportif Chavagnes
juil août 2019	Appel aux producteurs pour création annuaire producteurs locaux par CCLA
janv fev 2020	Aides amélioration habitat
juil août 2020	Appel bénévoles pour balisage sentiers de randonnée
janv fevr 2021	Terrain accueil gens du voyage
	Cloture budget assainissement suite transfert compétences
	Aménagement carrefour de la Mercerie
	Interview des élus 1
mai juin 2021	Maison Santé Martigné Briand: répartition des rôles commune CCLA
	Interview des élus 2
juil aout 2021	Maison de Santé: adaptation COVID
	Prise compétence mobilité par CCLA
	Urbanisme: transfert PLU
	Interview des élus 3
sept oct 2021	Tarif collecte déchets redevance incitative SMITOM
	Interview des élus 4

- **INTERVIEW DES ELUS concernant apport CCLLA aux communes dans les bulletins municipaux :**

:

-Qu'est-ce que la CCLLA apporte à votre commune ?

Réponse 6 : C'est un super outil mais la CCLLA doit travailler sur une mutualisation plus efficace en allant chercher la meilleure qualité de ses services au meilleur prix. Je pense sincèrement que les élus et les citoyens des communes qui composent la CCLLA ne sont pas bien représentés et par ce manque ils y adhèrent difficilement. Une communication digne de ce nom dans une société hyper branchée est largement insuffisante de la part de la CCLLA.

Réponse 6 : Il était important de mutualiser quelques services car les dossiers deviennent de plus en plus techniques. Néanmoins, l'élu reste l'interlocuteur pour la population : à la CCLLA, il a un pouvoir de parole mais pas de décision.

Réponse 6 : Elle apporte pour nous des compétences plus importantes et plus techniques à nos demandes. Elle enlève à mon avis un peu de proximité et de rapidité d'exécution mais elle reste un soutien indéniable.

Réponse 6 : La CCLLA peut nous aider à monter des projets pour permettre de développer le territoire de Terranjou.

Réponse 6 : La CCLLA est au service des communes, elle vient en appui et en expertise sur des dossiers lourds et compliqués, ou bien tout simplement pour avoir un autre point de vue sur une situation. Elle analyse et structure avec nous élus, les plans de développement souhaités par la région et le département.

Réponse 6 : Des moyens humains et financiers qu'il faut coordonner.

Réponse 6 : la CCLLA, dotée de compétences incontestables, de structures cadrées, apporte soutiens, cohésions, moyens financiers tout en gardant un œil directionnel sur nos communes.

Réponse 6 : la CCLLA prend de plus en plus de compétences qu'elle doit gérer, nous devons donc travailler ensemble pour contribuer au bon développement de notre commune.

Réponse 6 : ce n'est pas évident de comprendre ce qu'est la CCLLA mais je pense qu'elle apporte un réel soutien dans les dossiers en cours (Maison de santé notamment) grâce à une mutualisation des compétences.

Réponse 6 : elle est primordiale pour nous faire avancer. Elle est le moteur pour notre développement et il faut que nous soyons force de propositions. Malheureusement cela augmente le délai des réalisations.

Réponse 6 : la CCLLA est réactive avec de gros moyens pour leur grand projet mais pour écouter les communes qui ont des idées à moins grande échelle on attend des réponses et des finances. Les communes ont perdu du pouvoir de décisions.

Réponse 6 : c'est une collectivité dotée de services structurés et compétents qui nous accompagnent dans la réalisation de nos projets. A titre d'exemple, actuellement, elle apporte son soutien humain, juridique pour la mise en place du fonctionnement de la Maison de Santé avec les professionnels qui vont l'occuper ainsi que son soutien technique pour la fin des travaux. C'est un territoire relativement grand, avec des bassins de vie différents...

Réponse 6 : la CCLLA permet la mutualisation des compétences et permet de développer et aménager notre territoire

Réponse 6 : pour les grands projets, elle apporte sa compétence, ses études, les priorités et son aide au financement mais diminue le pouvoir de décision des communes

et l'exécution. Une étude est en cours pour conserver les chemins de falun, on espère que ce patrimoine sera conservé. La CCLLA a les compétences de la gestion des gens du voyage : projet d'un aménagement sur Martigné-Briand pour les sédentarisés et d'un terrain sur Chavagnes-les-Eaux et Notre-Dame-d'Allençon pour les non sédentarisés.

Réponse 6 : la CCLLA permet de mutualiser les besoins, évoluer ensemble sur les projets du territoire et avoir une cohérence régionale.